

Agiléo P2 :

Classification : OPCVM Diversifié (à garantie plancher)

Le fonds a pour objectif la valorisation des actifs à moyen et long termes en participant à la hausse des marchés financiers et, en particulier des marchés actions, à travers la performance d'un panier d'OPCVM, tout en limitant la dépréciation des actifs en cas d'éventuelle évolution défavorable de ces marchés en garantissant que chaque valeur liquidative (VL) est supérieure à 90% de la 1ère VL de l'année civile en cours.

La performance du FCP est assise :

- sur un panier d'OPCVM, principalement composé d'actions internationales avec une dominante pour les actions des pays de l'OCDE et à titre marginal, sur les marchés émergents ainsi que dans des OPCVM de gestion alternative de droits des pays membres de l'OCDE dans la limite de 10 % de l'actif du FCP. Le gestionnaire peut faire évoluer la composition du panier, surtout dans l'hypothèse d'une baisse substantielle de l'un des OPCVM sous-jacents,

- sur des instruments monétaires composé de fonds et instruments (TCN) monétaires et obligataires, qui permettent d'assurer la protection du produit. L'exposition du FCP au panier d'OPCVM peut varier entre 0% et 100% de l'actif du fonds en fonction des anticipations de marché de la société de gestion. L'allocation du FCP en instruments monétaires peut varier de 0 à 100 %.

Durée minimale de placement recommandée : 3 ans.

Aurel-Leven Invest Immo :

Classification : Actions Françaises (Secteur Immobilier)

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières principalement investi en actions françaises et étrangères de sociétés immobilières cotées. La SICAV pourra être investie en actions de sociétés intervenant dans des secteurs d'activité liés à l'immobilier, plus généralement dans des sociétés offrant un dividende significatif et des sociétés qui présentent une décote par rapport à leur actif net. La SICAV est investie pour au moins 75% de ses actifs en actions et titres éligibles au PEA - La SICAV peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer au risque de taux et de change, à des secteurs d'activité, actions, titres et valeurs assimilées, indices afin de réaliser l'objectif de gestion. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM. Conformément à sa classification, la SICAV est en permanence investie et/ou exposée à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la Communauté européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro.

CA-AM Obligations Internationales :

Classification : Obligations et autres titres de Créances Internationaux.

Objectif de gestion : la SICAV a pour objectif la valorisation de ses actifs sur l'horizon de placement. La SICAV est spécialisée dans la gestion de produits de taux d'intérêt européens et internationaux, notamment obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées ou échangeables, et, titres du marché monétaire. Elle peut également détenir, dans la limite de 15 % de son actif net, des obligations convertibles et, dans la limite de 10 % des actions fran-

çaises ou étrangères à rendement élevé. Indicateur de risque : 100 % JP Morgan Global Bond Index Broad. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré est de 3 à 8.

Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

Carmignac Emergents :

Classification : Actions Internationales.

Orientation des placements : La gestion se veut dynamique et portant essentiellement sur les actions, sans écarter les obligations de pays dits émergents, dont le PNB par habitant se situe entre 1000 et 15 000 \$US. L'attention des investisseurs français est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le FCP se réserve la possibilité de négocier des contrats de swaps, de taux d'intérêt et de devises et d'intervenir sur les marchés dérivés (liste des marchés financiers définis par les arrêtés de septembre 1989 et 7 février 1992). L'engagement sur les marchés terme ferme et conditionnel est limité à 100% de l'actif. L'OPCVM a la possibilité de détenir dans la limite de 5% de son actif des actions ou parts d'autres OPCVM.

Durée minimale de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

Carmignac Investissement :

Classification : Actions Internationales.

La gestion se veut dynamique et portant essentiellement sur les actions françaises et étrangères sans exclusion d'autres valeurs mobilières, avec pour objectif, la recherche de la performance compte tenu des opportunités offertes par le marché français et les marchés étrangers. L'attention des investisseurs français est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains marchés peuvent s'écarter du standard prévalant sur les grandes places internationales. L'OPCVM a la possibilité de détenir dans la limite de 5% de son actif des actions ou parts d'autres OPCVM. Indicateur de risques de marché : degré minimum d'exposition au risque actions 60%.

Durée minimale de placement recommandée : de 3 mois à 2 ans.

Carmignac Patrimoine :

Classification : Diversifié.

Orientation des placements : La gestion vise la valorisation du capital investi, compatible avec l'impératif de sécurité que requiert la constitution d'un patrimoine à moyen terme. A cet effet, l'actif de la SICAV sera investi au moins à 50% en obligations, bons du Trésor, Titres de créances négociables sur les marchés français et étrangers, le solde étant réparti en actions françaises et étrangères. Interventions sur les marchés financiers dérivés français MATIF MONEP et étrangers, dans un but de dynamisation de la performance à hauteur de 30% de l'actif et de protection du portefeuille à hauteur de 100% de l'actif, swaps de devises et swaps de taux d'intérêt. L'OPCVM a la possibilité de détenir dans la limite de 5% de son actif des actions ou parts d'autres OPCVM. Existence d'un risque de change.

Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 2 ans.

Carmignac Profil Réactif 100 :

Classification : Diversifié.

L'objectif : rechercher, dans une optique de diversification de portefeuille et à travers une politique active d'allocation d'actif, une valorisation maximale du portefeuille sur la durée de placement

conseillée. Ce fonds de fonds pourra être investi jusqu'à 100% en OPCVM investis sur l'ensemble des marchés taux et actions du monde entier dans le respect de la réglementation en vigueur. La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPCVM (actions, diversifiés, obligataires, monétaires...) pourra varier en fonction des anticipations du gérant. Le fonds pourra être investi de 0 % à 100 % maximum de son actif en OPCVM Actions. Le fonds pourra être investi en OPCVM spécialisés sur les marchés émergents dans le respect de la réglementation en vigueur. Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 2 ans.

Centifolia C :

Classification : Actions Françaises.

Orientation des Placements: Le FCP a pour objectif la recherche de la valorisation du capital à moyen terme avec une prise de risque modérée. A cet effet, le portefeuille est investi conformément aux dispositions de la Loi du 16 juillet 1992 sur le Plan d'Épargne en Actions. Le fonds s'engage à respecter en permanence le pourcentage minimal de 75 % d'actions françaises dans ses actifs. La sélection des titres porte principalement sur des sociétés jugées sous-évaluées. Le solde pourra être investi en obligations de la zone euro et dans la limite de 10 %, en actions étrangères.

Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

Chine 2000 :

Classification : Actions Internationales.

Le portefeuille est essentiellement constitué d'actions de sociétés chinoises dont la majorité des revenus est générée en République Populaire de Chine. Ces actions sont cotées, pour la plupart, à Hong Kong, Shanghai, Shenzhen et New York. L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le fonds peut procéder à des opérations d'achat ou de ventes sur les marchés à terme réglementés, prévues par le décret du 6 septembre 1989, modifié et conclure des contrats d'échanges de devises, dans les limites réglementaires.

Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 2 ans.

CPR Croissance Prudente :

Marchés, instruments et techniques d'intervention : L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir une valorisation prudente du capital investi. A ce titre, son portefeuille est majoritairement investi en produit de taux d'intérêt et en OPCVM de taux. Dans la limite de 10 à 30%, il pourra comprendre des actions et des OPCVM actions dans un but d'optimisation de la performance. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques de taux et/ou de change et/ou d'actions et titres assimilés. Ces opérations seront effectuées dans une limite d'engagement d'une fois l'actif du FCP. Le fonds détient pour au moins 50 % de ses actifs en actions ou parts d'OPCVM. Risque de change pour le résident français : OUI

Durée minimale de placement conseillée: Supérieure à 2 ans.

CPR Conquête Monde :

Classification : Actions internationales.

Objectif : Sur-performer un univers actions mondial, représenté par le MSCI World, sur moyen-long terme via un investissement en valeurs en très forte croissance. Marchés : Le FCP est investi sur les marchés internationaux d'actions. Au sein de cet univers d'investissement, la sélection

de titres sera réalisée de façon à privilégier les valeurs en fort développement, susceptibles de devenir des leaders dans leur secteur et gagnant des parts de marché. Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Echiquier Agenor :

Classification : Actions des pays de la Communauté Européenne.

C'est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme. L'univers d'investissement est constitué par l'ensemble des sociétés européennes. L'objectif est, au travers de la sélection de titres -« stock picking »-, une recherche de performance absolue sans référence à un indice. La gestion est orientée vers les marchés des actions de la communauté européenne à hauteur de 75 % minimum. Le FCP investira principalement en petites et moyennes valeurs européennes. L'objectif est de rechercher la performance en mettant l'accent sur la plus-value.

Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Echiquier Quatuor :

Classification : Actions Françaises.

Les valeurs de retournement (mouvements stratégiques, cycles) et les situations spéciales (OPA, OPE, OPRA) sont l'univers de prédilection des gérants d'Echiquier Quatuor. L'objectif est une recherche de performance absolue sans référence à un indice. Le FCP sera investi et exposé à hauteur de 75 % minimum en actions françaises ou de la Communauté Européenne. Dans tous les cas, il sera investi et exposé à hauteur de 60% minimum en actions françaises.

Durée minimale de placement recommandée : supérieure à 3 ans.

Europe Rendement C :

Classification : Actions Internationales.

Le portefeuille est investi à hauteur de 75 % minimum en actions de la Communauté Européenne. La sélection de titres se portera majoritairement sur des sociétés offrant un rendement supérieur à celui de l'indice Dow Jones Pan European Stoxx. Accessoirement, le portefeuille pourra être investi en titres jugés sous-évalués par rapport à leur secteur ou marché même s'ils n'ont pas de rendement particulier.

Durée minimale de placement recommandée : 2 ans

Exigences Evolutif :

Classification : Diversifié.

FCP de capitalisation qui recherche la performance maximale dans une perspective à moyen et long terme. Dans ce but, la gestion privilégie le dynamisme par des investissements en actions et obligations françaises et internationales. Le Fonds est investi en toutes valeurs mobilières françaises et étrangères, par l'intermédiaire d'autres OPCVM, sans restriction géographique ni d'orientation de gestion.

Fidelity European Growth :

Classification : Actions Europe.

Ce fonds vise la croissance du capital à long terme grâce à la gestion active d'un portefeuille investi principalement dans des actions cotées sur les marchés boursiers européens. Les pondérations reflètent essentiellement le choix du gestionnaire du fonds quant aux mérites des entreprises individuelles plutôt que son opinion sur des marchés dans leur ensemble. Le fonds favorise les petites et moyennes capitalisations. L'objectif d'investissement du fonds permet au gestionnaire d'investir également en actions cotées sur la bourse du Royaume-Uni. L'indice de référence est le FTSE Europe Index.

Fidelity Gestion Equilibre A :

Classification : **Mixtes Internationales**.
Ce fonds vise une croissance à long terme du capital par le biais d'un portefeuille mixte d'obligations et d'actions. Le fonds s'adresse en premier lieu à des investisseurs recherchant une croissance de leur capital, mais qui veulent éviter les risques normalement associés à un placement en actions.
Durée minimale de placement conseillée : de 3 à 5 ans.

Finance Alternative :

Classification : **Diversifié**
L'objectif de gestion est de surperformer à moyen terme l'indice EONIA capitalisé. Le FCP a pour objectif la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières investi en actions, en obligations libellées en euro et étrangères, en produits monétaires, en parts et actions d'OPCVM actions, monétaires, obligataires et en titres de créances négociables libellés en euro. Le FCP aura une orientation dynamique et pourra détenir plus de 50 % d'OPCVM de droit français et européens coordonnés au sens de la Directive Européenne. Le FCP pourra investir, à titre accessoire dans la limite de 10 % de son actif, des parts de FCIMT. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un FCIMT doit être considéré comme un FCP spéculatif et ne s'adresse qu'à des investisseurs conscients des risques de pertes possibles, celles-ci pouvant représenter la totalité des investissements réalisés en parts de FCIMT. Risque de change à hauteur des actifs libellés en devises.
Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 2 ans

Fortis L Bond Europe Emerging C :

Ce compartiment investira en obligations et produits de dettes et de taux d'intérêt des pays de l'Europe émergente. Objectif : recherche d'une performance absolue. L'intention du gestionnaire n'est pas de suivre simplement l'indice des marchés émergents mais plutôt de choisir des pays qui, suivant son opinion, présentent les meilleures opportunités de rendement, le meilleur ratio risque-rendement. Le gestionnaire recourra à des modèles d'analyse économique et financière qui lui permettent d'évaluer dans un premier temps le meilleur ratio risque-rendement parmi les titres (en devise locale ou en devise forte) des pays sélectionnés.

Fonds Général Vie Plus :

Correspond à une gestion diversifiée à dominante obligataire, permettant d'assurer par un taux minimum garanti une valorisation régulière des primes nettes investies.

Franklin Mutual Beacon A :

Classification : **Actions Américaines**.
Appréciation à long terme du capital avec un rendement courant croissant en investissant principalement dans des actions US ainsi que dans des actions non US pour moins de 30 % de l'actif du compartiment.

Objectif Second Marché :

Classification : **Actions Françaises**.
Le portefeuille est composé d'actions françaises de petites et moyennes capitalisations, ainsi que des valeurs non cotées mais destinées à l'être (maximum 5%). Le portefeuille est géré dans l'optique d'une recherche de la performance à long terme. La gestion de portefeuille est destinée à réaliser une performance à long terme supérieure à celle de l'indice SBF Second Marché.
Le degré minimum d'exposition au marché des actions françaises est de 90% de l'actif net.

OFI RZB Europe de l'Est :

Classification : **Actions Internationales**.
Le portefeuille d'OFI RZB Europe de l'Est est essentiellement investi sur les marchés actions des pays de l'Europe de l'Est, membres ou non de l'OCDE, en privilégiant une approche fondamentale. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés français et étrangers). Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques d'actions, d'indices, de change et de zones sectorielles. Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 4 ans.

Ofima Cible :

Classification : **Actions Internationales**.
Le portefeuille d'Ofima Cible est principalement investi et/ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions européennes et privilégie les valeurs pouvant faire l'objet de restructurations. Dans les limites prévues par la réglementation, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés des marchés réglementés français et étranger et/ou de gré à gré). Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques d'actions et d'indices. Il s'autorise également à couvrir le portefeuille contre le risque de change. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif de l'OPCVM. Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

Richelieu Evolution :

Classification : **OPCVM Diversifié**.
Richelieu Evolution a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières diversifiées françaises, européennes et internationales et pour objectif de rechercher à tout moment l'optimisation du couple risque/performance. Dans ce contexte, le FCP gère ses actifs de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation. Ceux-ci pourront être investis indifféremment, en fonction des opportunités des marchés, en actions, obligations et/ou produits monétaires.
Durée minimale de placement recommandée : 2 ans.

Richelieu France :

Classification : **Actions Françaises**.
OPCVM. Richelieu France a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions françaises et notamment de valeurs du comptant et second marché avec un degré d'exposition au risque actions de 75% minimum de l'actif. Richelieu France, susceptible de servir d'unité de compte à un contrat d'assurance-vie d'une durée égale ou supérieure à 6 ans, détient à hauteur de 5% minimum de son actif certains des titres suivants : parts de fonds communs de placement dans l'innovation, actions de sociétés capital risque ou de sociétés financières d'innovation, actions de sociétés non cotées, titres négociés sur le nouveau marché. Son objectif est de rechercher la performance en mettant l'accent sur la plus-value. Le fonds pourra détenir plus de 5% parts ou d'actions d'OPCVM français et coordonnés. Durée minimale de placement recommandée : 3 mois à 2 ans

Richelieu Special :

Classification : **Actions Françaises**.
Richelieu Special a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions principalement françaises dont des valeurs au comptant et du second marché, choisies notamment parmi celles dont la structure du capital est

susceptible d'évoluer à court ou moyen terme. Son objectif est de rechercher la performance en mettant l'accent sur la plus-value.

Durée minimale de placement recommandée : 2 ans.

Rouvier Valeurs :

Classification : **Diversifié**
Objectif de gestion : Valorisation à moyen et long terme des actifs gérés grâce à la recherche d'une performance absolue, sans référence à un indice.

Le portefeuille sera composé de valeurs mobilières cotées, françaises et étrangères diversifiées. Dans les limites prévues par la réglementation en vigueur, le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés européens ainsi que sur des marchés de gré à gré dans un but de couverture des actifs et/ou de réalisation de l'objectif de gestion. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques d'actions. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPCVM.

Durée minimale de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

Sécurac :

Classification : **Diversifié**.
Le FCP investira son actif en actions et/ou en obligations de la zone euro ou internationales. L'objectif de gestion à moyen terme est d'apporter une valorisation régulière annuelle au moins égale à l'indice TEC 10+ 2%. L'attention des investisseurs est néanmoins attirée sur le fait que le FCP peut être investi jusqu'à 45% en actions pour atteindre son objectif de gestion. Le FCP pourra détenir jusqu'à 50% d'OPCVM de droit Français ou coordonnés.
Risque de change : le fonds pourra présenter un risque de change.
Durée minimale de placement recommandée : supérieure à 3 ans.

Swan Multi Gestion Alternatif :

Classification : **Diversifié**.
Orientation des Placements : SWAN Multi Gestion Alternatif a pour objectif de réaliser des performances non corrélées avec les classes d'actifs traditionnelles. Le FCP investira ses actifs sur une sélection d'OPCVM eux-mêmes gérés selon différentes stratégies de gestion alternative :
- De 0 % à 50 % du portefeuille sera investi sur des OPCVM spécialisés dans les stratégies d'arbitrage.
- De 0 % à 50 % du portefeuille sera investi sur des OPCVM spécialisés dans les stratégies " long / short " actions.
- De 0 % à 15 % du portefeuille sera investi sur des OPCVM spécialisés sur les stratégies bidirectionnelles et global macro.
Le portefeuille du FCP sera investi sur des OPCVM français ou coordonnés ou bien sur des OPCVM européens, non coordonnés, mais listés sur une place faisant partie de l'Union Européenne (Irlande, Luxembourg, Hollande,...)
Durée minimale de placement recommandée : 2 ans.

Templeton Emerging Market

Classification : **Actions Internationales**
Le compartiment recherche l'appréciation à long terme du capital en investissant principalement dans les actions des sociétés des pays émergents. Composition du Portefeuille : Actions 94,9% Liquidités : 5,1%

Templeton Growth Euro A

Classification : **Actions Internationales**.
L'objectif d'investissement du Compartiment est la croissance à long terme du capital. Le Compartiment investira principalement dans des actions d'émetteurs situés dans tous pays à travers le monde, y compris les marchés émergents.
Durée de placement recommandée : de 36 à 60 mois.

Tocqueville Value Europe :

Classification : **Actions des pays de la Communauté Européenne**.
Objectifs de gestion : Progression des actifs par la performance absolue alliée à une maîtrise de la volatilité. L'orientation des placements peut intervenir sur toutes les places boursières européennes, en orientant plus particulièrement la recherche vers des sociétés des pays de la Communauté Européenne, délaissées, en retournement, ou présentant un caractère défensif par le rendement qu'elles offrent ou la réalité de leurs actifs. Les pays prépondérants du fonds seront la France, le Royaume Uni, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays Bas et la Belgique. Le fonds pourra être investi sur d'autres supports que les actions.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque d'actions, de titres et autres valeurs assimilés et d'indices, afin de poursuivre son objectif de gestion. Ces opérations seront effectuées dans la limite maximum d'une fois l'actif du fonds. Le fonds restera exposé au risque de change. Le fonds ne pourra pas détenir plus de 5% de son actif en parts ou actions d'OPCVM. Risque minimum d'exposition aux actions des pays de la Communauté Européennes : 75%
Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

Tricolore Rendement C :

Classification : **Actions Françaises**.
Le portefeuille est investi à hauteur de 75 % minimum en actions de sociétés françaises, conformément aux règles énoncées dans la loi n° 92.666 du 16/07/1992 relative au Plan d'Epargne en Actions. La sélection des titres se portera majoritairement sur des sociétés offrant un rendement supérieur au rendement moyen du CAC 40. Les valeurs seront choisies principalement sur le premier marché. Accessoirement, le portefeuille pourra être investi en titres jugés très sous-évalués, même s'ils n'ont pas de rendement particulier. La sous-évaluation sera notamment appréciée en fonction de la décote par rapport à l'actif net comptable. Le solde de l'actif du Fonds pourra être investi de façon significative en obligations convertibles Françaises. Il pourra également être investi dans la limite maximum de 10 % en actions étrangères sélectionnées selon les mêmes critères, de tous pays sans distinction.
Durée minimale de placement recommandée : 2 ans.

Ulysse C :

Classification : **Actions Françaises**.
Ulysse a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions françaises avec un degré d'exposition au risque action de 75% minimum de l'actif. Son objectif : rechercher la performance en mettant l'accent sur la plus-value. Ce fonds ne pourra pas détenir plus de 5% de parts ou actions d'OPCVM français ou coordonnés.
Durée minimale de placement recommandée : Supérieure à 2 ans.